

<b>FENUA MA</b> SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
---	--

Papeete, le 16 septembre 2025

## PUBLICATION DES DELIBERATIONS

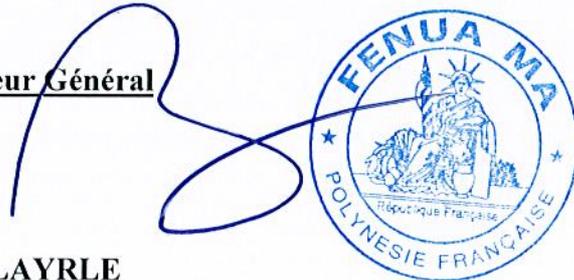
Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Vendredi 12 septembre 2025 à 09h00 dans la salle de réunion de la SEM Te Ora No Ananahi à Papeete :**

- **Délibération n°23/2025** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°07-2024, relatif à la réalisation d'une Déchetterie de Punaauia dans la vallée de la Punaruu ;
- **Délibération n°24/2025** Attribuant les marchés de traitement des huiles de vidange et des bidons ;
- **Délibération n°25/2025** Autorisant le Président à signer l'avenant n°7 au marché n°003-2017 (lot 1), relatifs à l'exploitation du CET de PAIHORO ;
- **Délibération n°26/2025** Modifiant la délibération n°09/2025/FENUAMA du 21 Mars 2025 Adoptant le projet de rénovation du Centre de Transfert de Moorea et de la Déchetterie de TEMAÉ et son plan de financement ;
- **Délibération n°27/2025** Portant modification de l'article 1 de la délibération n°22/2025/FENUAMA du 23 juin 2025 relative à la répartition des fonds à verser aux associations pour l'opération « 1kg = 2F », appelée « Tortues de Cœur » 2025 ;
- **Délibération n°28/2025** modifiant la grille tarifaire ;
- **Délibération n°29/2025** Relative à l'appel d'offres de prestations d'assurances pour le syndicat FENUA MA – lot 2 et 3 ;
- **Délibération n°30/2025** Relative à l'appel d'offres pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance des logiciels de gestion financière pour le syndicat FENUA MA.

Le registre des délibérations du Comité Syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général



**Benoît LAYRLE**